OEA/Ser.W

CIDI/doc.289/20

 30 avril 2020

 Original: espagnol

RECOMMANDATION DU CONSEIL DE DIRECTION DE L’AGENCE INTERAMÉRICAINE POUR LA COOPÉRATION ET LE DÉVELOPPEMENT CONCERNANT L’APPROBATION DE PAIEMENTS POUR LA VÉRIFICATION EXTERNE DU

FONDS DE COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT (FCD)

(Approuvée à sa séance ordinaire tenue le 28 avril 2020)

**AGENCE INTERAMÉRICAINE POUR LA COOPÉRATION ET LE DÉVELOPPEMENT**

**(AICD)**

**RÉUNION DU CONSEIL D’ADMINISTRATION** OEA/Ser.W/XX.2

 AICD/JD/DE-124/20

 13 mars 2020

 Original: espagnol

DÉCISIONS DU CONSEIL D’ADMINISTRATION

(Adoptées à la réunion tenue le 12 mars 2020)

 La réunion du Conseil d'administration de l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement (AICD) a eu lieu au siège de l’OEA le 12 mars 2020.

Participants

 Ont participé à la réunion les membres ci-après du Conseil d’administration :

Mariana Olivera West, Représentante suppléante du Mexique près l’OEA, Présidence du Conseil d’administration ;

Membres du Conseil d’administration

* Maximiliano J. Alvarez, Représentant suppléant de l’Argentine
* Carlos Cuenca, Représentant suppléant du Brésil
* Laura Pizarro, Représentante suppléante du Costa Rica
* Jenny Caicedo, Représentante suppléante de l’Équateur
* Alex Campos, Représentant suppléant d'El Salvador
* Miguel Ángel Guerrero Lechón, Représentant suppléant du Mexique
* Gina Castro, Représentante suppléante du Panama

Kim Osborne, Secrétaire exécutive au développement intégré, ainsi que les délégations du Canada, du Guatemala, du Honduras, du Paraguay, du Pérou, de la République dominicaine et de Sainte-Lucie en qualité d’observateurs.

La réunion a commencé par l’approbation du projet d’ordre du jour

 (AICD/JD/OD-60/20 corr.1) - [Español](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=AICD/JD/od&classNum=60&lang=s) - [English](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=AICD/JD/od&classNum=60&lang=e)

1. Coopération pour le développement
	* Examen des priorités pour le plan de travail du Conseil d’administration 2020-2021.

Le Secrétariat a préparé et effectué un exposé s’inspirant du document intitulé « Recommandations de priorités dans le plan de travail du Conseil d'administration de l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement (CA/AICD) pour la période 2020-2021 » (AICD/JD/doc.175/19 rev.2) - [Español](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=AICD/JD%20XX.2.18/doc.&classNum=175&lang=s) - [English](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=AICD/JD%20XX.2.18/doc.&classNum=175&lang=e).

À cet égard, les membres du Conseil d’administration ont exprimé leur satisfaction quant aux progrès évoqués dans l'exposé et demandé au Secrétariat de prendre note du document et d’en faire usage, ainsi que de la méthodologie de l’exposé, pour en faire la référence de l’élaboration d’une proposition de plan de travail de l’AICD assortie d’objectifs généraux et spécifiques classés par ordre de priorité avec l’inclusion du coût et de la source de financement, ainsi que des indicateurs de suivi, liés à leur tour aux interventions concrètes qui y sont proposées. Cette proposition de plan de travail devrait être communiquée aux États membres dans une semaine aux fins d'examen. À cet égard, la Secrétaire exécutive au développement intégré a rappelé que, malgré que le Secrétariat ait déjà commencé à travailler sur CooperaNet, il demeure certaines interventions de nature urgente comme le renforcement du Fonds de coopération pour le développement (FCD). Par ailleurs, le Secrétariat a proposé que lorsque la proposition de plan de travail sera prête, elle soit parachevée lors d’une réunion informelle du Conseil d’administration ou par le biais de consultations électroniques. Sur ce point, le Conseil d’administration a pris la décision suivante.

Décision 1 : Demander au Secrétariat d’élaborer une proposition de plan d’action de l’AICD en s’inspirant du document intitulé « Recommandations de priorités dans le plan de travail du Conseil d'administration de l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement (CA/AICD) pour la période 2020-2021 », pour distribution aux États membres aux fins d’examen.

1. Fonds de coopération pour le développement (FCD)
* Présentation du bilan du FCD

Ce débat a commencé par un exposé détaillé du Secrétariat exécutif portant sur chacune des rubriques du bilan du FCD au 2 mars 2020 (CIDI/JD/INF.62/20- [English](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=AICD/JD/INF.&classNum=62&lang=e)). En réponse, les délégations ont signalé que certaines rubriques accusent des soldes considérables qui ne sont pas destinés à la coopération et demandé d’ajouter un sous-tableau illustrant les prévisions de réductions et la possibilité de tenir une réunion informelle du Conseil d’administration avec les fonctionnaires chargés des questions financières pour mieux comprendre la méthodologie de la comptabilisation et la façon dont les comptes et sous-comptes du fonds sont conçus. Elles ont aussi insisté sur le fait que, à l’approche d’un nouveau cycle programmatique, il importe de faire le lien avec le montant des contributions reçues par le fonds et ont déclaré que le Secrétariat devrait faire des prévisions de long terme sur la viabilité du fonds. À cet effet, la Secrétaire exécutive a souligné qu’il importe de déterminer s’il existe d’autres modalités pour que le fonds reçoive des contributions ou si tous les efforts possibles ont été déployés afin d’obtenir la participation de tous les États membres en faveur du fonds, de sorte à évaluer la viabilité de celui-ci à long terme et prendre des décisions à l’avenir. En ce sens, il a été décidé que le Secrétariat programmera des réunions informelles du Conseil d’administration pour aborder les thèmes liés aux finances du FCD.

* + Approbation des coûts d’audit externe des comptes du FCD correspondant à 2019, 2020 et 2021

La Secrétaire exécutive a expliqué que le Secrétariat général exige que chaque fonds géré par l’Organisation finance le coût d’audit externe dudit fonds. En ce sens, comme pour les années antérieures, le Secrétariat aux questions administratives et financières (SAF) a demandé au SEDI de payer les coûts d’audit du FCD pour les exercices budgétaires 2019, 2020 et 2021 (CIDI/JD/INF.60/20 - [Español](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=AICD/JD/INF.&classNum=60&lang=s) - [English](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=AICD/JD/INF.&classNum=60&lang=e)). À ce sujet, le Conseil d’administration. a pris la décision suivante, en vertu de l'article 10 *d* du Statut du FCD concernant la mise à disposition d’autres ressources de partenariat pour le développement qui sont financées par le FCD pour des crédits extraordinaires, autorisés expressément par le Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI) (CIDI/ doc-99/14) - [Español](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=cidi/doc.&classNum=99&lang=s) - [English](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=cidi/doc.&classNum=99&lang=e):

Décision 2 : Recommander au CIDI d’approuver le paiement correspondant aux coûts d’audit externe du Fonds de coopération pour le développement (FCD) pour la période budgétaire 2019-2021 (CIDI/JD/INF. -60/20 - [Español](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=AICD/JD/INF.&classNum=60&lang=s) - [English](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=AICD/JD/INF.&classNum=60&lang=e)), étant entendu que le paiement pour 2019 sera effectué immédiatement et que celui des deux années suivantes sera effectué au début de l’audit correspondant à chaque exercice budgétaire, soit 2020 et 2021.  Ces coûts seront couverts par l’encours du poste budgétaire du FCD intitulé « Remboursements au titre des montants non exécutés pour le cycle programmatique 2014-2017 ».

Cette recommandation est fondée sur les dispositions de l’article 10 *d* du Statut du FCD concernant les crédits destinés aux activités imprévues. Une fois obtenue l’approbation du CIDI, le SEDI devra entamer les démarches administratives pour virer au SAF les fonds correspondant au paiement des coûts d’audit de 2019 et assurer les fonds pour le paiement correspondant à 2020 et 2021.

* + Présentation de l’état d’exécution des programmes du FCD pour le cycle programmatique 2017-2021

Le Secrétariat a effectué un exposé général incluant un rappel de l’objectif présidant à la création du FCD et une description de son processus de programmation, de même qu’un rappel sur l’état d’exécution et les résultats obtenus à ce jour. En sus, il a fait rapport sur les activités de coopération décrites dans les projets de chaque pays participant et a présenté l’état des contributions volontaires reçues au 2 mars 2020 [AICD/JD/INF.64/20) - [Español](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=AICD/JD/INF&classNum=64&lang=s) - [English](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=AICD/JD/INF&classNum=64&lang=e)]. Le Secrétariat a souligné que quelques États membres participants, en raison de différentes situations, ont accusé des retards dans l’exécution de projets correspondant au cycle programmatique 2017-2021. Le Secrétariat a annoncé qu’il est en train d’effecteur les évaluations obligatoires de mi-parcours portant sur les projets en cours d’exécution pour le cycle programmatique 2017-2021. À cet effet, il a exhorté les pays qui ne l’ont pas encore fait à transmettre les informations requises ou à solliciter une reprogrammation d’activités pour éviter que celles-ci soient rapportées comme étant non exécutées dans le rapport d’évaluation de mi-parcours.

* + Discussion sur l’approche de la définition du domaine d’intervention pour le cycle de programmation du FCD/OEA 2021-2024

La Secrétaire exécutive a pris la parole pour rappeler qu’il est nécessaire de définir le domaine prioritaire pour le prochain cycle programmatique et suggéré d’aligner ce domaine sur la question de résilience, et préconisé que les projets présentés par les États membres soient centrés sur les trois dimensions de la résilience (économique, sociale et environnementale). Quelques délégations ont indiqué qu’elles allaient informer leur capitale de la suggestion de la Secrétaire exécutive ainsi que de l’opportunité d’aligner le thème de la résilience sur celui de reconstruction de la résilience post-catastrophe, une question qui fait l’objet de discussions actuelles entre la Secrétaire exécutive et les États membres. D’autres délégations ont indiqué que leurs pays sont davantage orientés vers les domaines de l’éducation, du développement scientifique et de l’échange de transferts technologiques. Le Conseil d'administration a conclu l’examen de ce point en décidant de poursuivre les discussions informelles au sein du Conseil afin de parvenir à un consensus sur le domaine d’intervention devant être déterminé pour le cycle programmatique 2021-2024, lequel sera examiné lors d’une réunion officielle.

1. Fonds attribué au Programme de bourses d’études - Budget exécuté en 2019 et prévisions 2020

L'examen du dernier point de l’ordre du jour de la réunion a commencé par un exposé présenté par le Directeur du Département du développement humain, de l’éducation et de l’emploi sur l’état du Fonds d’investissement du Programme de bourses d’études, avec des informations concernant l’exécution budgétaire en 2019 et les prévisions pour 2020 en réponse à la demande formulée par le Conseil d’administration lors de sa réunion du 9 décembre 2019. Après avoir remercié le directeur pour son exposé, les délégations ont préconisé que le Secrétariat actualise à un moment ou un autre le tableau des prévisions budgétaires du programme de bourses d’études à l’horizon 2025 et ce, pour donner un point de référence à leurs décisions futures. D’autre part, la possibilité que les bourses d'études non utilisées par certains pays puissent être utilisées par d’autres pays a été évoquée de nouveau. Le directeur a évoqué le montant non encore décaissé pour un certain nombre de boursiers admis en 2019 en raison de retards dans la date du début des études pour ces étudiants. En ce sens, le Secrétariat a rappelé qu’il est nécessaire de tenir des discussions pour que le Conseil d’administration prenne une décision ferme, dans le sens que les dates de début pour les bourses d'études octroyées correspondent à l’exercice budgétaire de l’Organisation, et que les étudiants ne retardent pas leur date d’entrée à l’université.

La présidence a clos cette réunion du Conseil d’administration en présentant aux participants ses meilleurs vœux de santé durant la crise causée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

|  |  |
| --- | --- |
| Ambassadrice Luz Elena Baños RivasReprésentante permanente du Mexique | Kim OsborneSecrétaire exécutive au développement intégré |

CIDRP02857F01